

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 MAI 2014 :

Approbation de la séance du 18 avril 2014 :

Après lecture, le compte rendu de la séance du 17 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTSALVY : : comptes-rendus des réunions des 25 avril, 12 mai et 19 mai 2014 :

Le conseil communautaire a été installé le 25 avril 2014 à Montsalvy.

Le conseil a eu essentiellement pour objet de procéder aux élections du Président et des vice-présidents, et de déterminer la méthode de travail.

Le Bureau des Maires s'est réuni le lundi 12 mai 2014 à Montsalvy

Cette réunion a eu essentiellement pour objet de préparer le conseil communautaire du 19 mai.

Le conseil communautaire s'est réuni le 19 mai 2014 à Montsalvy.

Compte-tenu du mode de représentation des communes au sein de la Communauté, le conseil a eu essentiellement pour objet de proposer une modification des statuts et de constituer les commissions intercommunales.

François Danemans a été désigné :

- en qualité de suppléant de Vincent Descoeur au syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, étant précisé que les suppléants sont conviés à chaque réunion de ce syndicat,

- en qualité de représentant de l'Entente formée entre les communautés de communes du Pays de Montsalvy et d'Entraygues-sur-Truyère, dont l'objet est de formuler des recommandations sur le fonctionnement des bases de canoë kayak de Vieillevie et d'Entraygues,

- en qualité de suppléant de Michel Castanier à la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public,

-comme membre des commissions *Culture* et *Tourisme*.

Jean-Marc LABORIE a été désigné :

-en qualité de suppléant de Michel Castanier au syndicat mixte du bassin Célé-Rance, étant précisé que les suppléants sont conviés à chaque réunion de ce syndicat,

-comme membre des commissions *Environnement* et *Développement économique*.

Commission communale des impôts directs : Commune et Communauté de Communes :

Monsieur le Maire rapporte que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du Conseil Municipal, ainsi de nouveaux membres doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal. Le Conseil Municipal doit fournir une liste de contribuables en nombre double. Ainsi il l'établit et elle sera proposée à la Direction Générale des Finances Publiques qui arrêtera la liste définitive dont le Maire sera président.

Concernant les évaluations foncières des locaux commerciaux, biens divers et biens

industriels, les membres proposés à la Communauté de communes sont : Jean- Marc LABORIE et Jean-Paul FLEYS.

DELIBERATION : Travaux de voirie communale 2014 - groupement de commande

De nombreux besoins de travaux sur la voirie communale sont évoqués. Des priorités seront déterminées selon le budget arrêté pour ces travaux. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de se grouper pour la commande et la réalisation de ces travaux.

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal

1/ accepte de se grouper pour une année, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics pour la passation d'un ou plusieurs marchés de travaux d'entretien, de grosses réparations et de modernisation des voiries communales, communautaires et des dépendances sur la période considérée et d'adhérer au groupement de commandes qui peut être constitué par les communes de Calvinet, Cassaniouze, Junhac, Labesserette, Ladinhac, Lafeuillade en Vézie, Leucamp, Montsalvy, Prunet, Sénezergues et par la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy, dénommés «membres» du groupement de commandes.

2/ approuve la convention correspondante,

3/ accepte de désigner la communauté de communes du Pays de Montsalvy comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

4/ autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Cette décision est votée avec 10 voix pour et une abstention.

DELIBERATION : Création emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe (fonctionnaire)

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant l'admission à l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe – session 2013- de Nathalie ROBERT

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, et l'avis favorable du Comité Technique Paritaire dans sa séance du 1^{er} octobre 2013,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, en raison de la possibilité d'avancement de grade

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe permanent à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2014,

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade : adjoint administratif 1^{ère} classe : - ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2014, chapitre 64, article 6410.

DELIBERATION : Formation obligatoire des agents techniques destinée à la délivrance de l'attestation « Certiphyto »

Dans le cadre de la formation professionnelle, Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy va organiser des sessions à destination de son personnel et afin de réduire les coûts, elle se propose d'assurer l'organisation pour les communes intéressées du territoire . Une convention de partenariat définissant la nature de la formation pouvant être organisée et les conditions financières de chacun doit être établie .

Le Maire propose :

1/d'approuver la convention de formation et de participation financière ci-annexée,

2/de l'autoriser à signer cette convention avec la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- approuve la convention,
- autorise le Maire à signer cette convention.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA FORMATION DESTINEE A LA DELIVRANCE DE L'ATTESTATION « CERTIPHYTO »

Entre

La commune de CALVINET représentée par François DANEMANS en qualité de Maire

D'une part,

Et

La Communauté de Communes de Communes de Pays de MONTSALVY, représentée par Vincent DESCOEUR, en qualité de Président

D'autre part,

PREAMBULE

La Communauté de Communes du Pays de MONTSALVY organise une formation destinée à la délivrance de l'attestation « Certiphyto » à destination de son personnel. Les communes membres de l'EPCI souhaitent intégrer leurs agents à cette formation. Elle se déroulera les 8 et 9 septembre 2014.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention détermine les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes du Pays de MONTSALVY assurera la maîtrise d'ouvrage de cette formation, ainsi que les modalités de participations financières des communes de son territoire. La communauté de communes n'ayant pas compétence pour assurer elle-même la formation, la maîtrise d'ouvrage consistera à servir d'intermédiaire entre ses communes membres et l'organisme de formation (CNFPT)

ARTICLE 2 : Facturation

Pour l'exécution de la formation, la Communauté de Communes du Pays de MONTSALVY réglera directement l'organisme de formation.

La Communauté de Communes du Pays de MONTSALVY facturera à la commune le montant calculé en fonction du nombre de participants.

Pour les repas des stagiaires, la Communauté de Communes du Pays de MONTSALVY réglera directement le restaurateur. La Communauté de Communes Du Pays de MONTSALVY facturera à la commune le montant calculé en fonction du nombre de participants au repas.

Le paiement sera effectué par émission d'un titre de la Communauté de Communes accompagné d'une facture détaillée.

ARTICLE : Durée

La présente convention entre en vigueur dès sa signature, et prend fin dès la formation exécutée et les règlements effectués.

DELIBERATION : Indemnités chaussures et petit équipement – 2014

Le Conseil Municipal décide d'accorder aux agents techniques, pour l'année 2014 :

- l'indemnité de chaussures : 32.74 euros et l'indemnité de petit équipement : 32.74 euros.

Les agents concernés sont : Alain Nugou, Aurélien Sabatier, Brigitte Calmes, Yvonne Lissac, Francine Olivier, Claudine Lacassagne.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2014.

.

DELIBERATION : Indemnité gardiennage église - 2014

Le Conseil Municipal, après avoir inscrit les crédits au budget primitif 2014 et délibéré,

- décide d'allouer à l'Abbé Michel MALVEZIN, l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2014, d'un montant de 119.55€.

DELIBERATION : Location appartement à Madame Régine LECA -

Le Conseil Municipal de Calvinet, décide de louer à Madame Régine LECA un appartement dans la maison dont elle est propriétaire dans le bourg de Calvinet, du 1^{er} juillet au 31 août 2014.

Le montant du loyer est fixé à 200.00 euros par mois à compter du 1^{er} juillet 2014.

L'assemblée autorise le Maire à signer le contrat de location

Contrat de location – appartement 1^{er} étage (droite) bâtiment Mairie

Suite au départ de Monsieur GONCALVE-MENDES Domingo au 30 mars 2014, le Conseil Municipal accepte de louer l'appartement sis au 1^{er} étage (droite) du bâtiment Mairie, au dessus de la salle du Conseil Municipal, à Monsieur DECTOT, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 255€ à compter de cette date

A partir du 1^{er} janvier 2016 et pour tous les exercices suivants, le loyer sera indexé au premier janvier de chaque année sur l'indice de référence des loyers publié trimestriellement par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de location correspondant.

Délégué Cantal Ingénierie et Territoires :

Monsieur le maire indique qu'il y a lieu aussi de désigner l' élu qui représentera notre collectivité lors des réunions de Cantal Ingénierie et Territoires. L' élu désigné est Antoine Puech.

Préparation saison touristique :

- pêche : ouverture de la pêche le samedi 21 juin 2014 et fermeture le dimanche 21 septembre 2014.
- Baignade : ouverte du 1^{er} juillet au 31 août. Un maître-nageur est affecté pour juillet et un autre pour août.
- Camping : la signalisation et les informations d'accueil seront revues. Perrine Meresse accepte de renseigner les campeurs.

Programmation des Commissions :

- **Commission Communication :**
- Bulletin municipal : à préparer pour une distribution en début de la saison touristique.
- Réseau wifi : poursuivre les démarches auprès de Cantal Ingénierie et des communes équipées. Cette opération pourrait se mener de pair avec des cours d'informatique.

Commission Ecole :

Lecture de la liste des observations dans le compte-rendu du dernier Conseil d'école. Une priorité est émise pour la réfection de la toiture.

Organisation d'une rencontre avec la directrice de l'école avec visite des locaux.

- **Commission Environnement :** Prévoir des améliorations pour la saison

touristique. (réfection du balisage des chemins, fleurissement du bourg etc....)

- **Commission valorisation du patrimoine : Rappel succinct de l'historique du Vernassal.**

Plusieurs possibilités sont envisageables (vente partielle de la ferme, résiliation du bail avec contrepartie pour le fermier, construction d'un bâtiment, aménagement de tunnels agricoles,...)

Une réunion avec les membres de la commission est programmée pour le 5 juin.

François Danemans rencontrera les fermiers auparavant.

La commission Valorisation du Patrimoine examine les modalités de valorisation de la forêt.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Dégradation de la chaussée entre les maisons Blanc et Boyer :**

Compte-rendu de la rencontre avec Monsieur Ouvrier du Conseil Général venu sur place le 19 mai à la demande de Monsieur le Maire pour constater cette dégradation. Les travaux de réparation seront effectués cette année et les travaux de réfection de chaussée seront réalisés au printemps 2015 à la charge du Conseil Général.

La commune réalisera un regard d'eau usée en remplacement de la plaque d'acier existante.

- **La Poste** : Monsieur le Maire a été informé que par manque de rentabilité, le bureau de Poste de Calvinet était susceptible d'être transformé en agence postale communale.

La personne qui assurera la fonction sera rémunérée par la commune en contrepartie d'une indemnité de La Poste.

Monsieur Vinas, responsable de notre secteur sera invité à une prochaine réunion du Conseil municipal.

- **Débroussailleuse** : une nouvelle débroussailleuse a été achetée en remplacement de celle hors d'usage. Marque Stihl, 735€ TTC à Ets Caumon à Aurillac.

-

- **Don** : un don de 190€ a été remis à la commune par un particulier ayant récupéré l'ancienne cuve à fuel de l'église.

- **Amélioration plage piscine** : les devis suivants ont été acceptés :

Ets Descours et Cabaud : grillage à poser en bordure du lac entre la haie et l'angle du petit bassin : 647.62 € TTC

France Construction : dalles complémentaires pour une plage jusqu'en bordure des bassins. : 1553.70€ TTC

- **DIA (déclaration d'intention d'aliéner)** : Une DIA a été transmise en Mairie par le notaire chargé de la vente du bâtiment artisanal sis à La Devèze et appartenant à Monsieur Piganiol Jean-Claude. La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur cette vente.

La séance est levée à 23H50mn.